

Conseil municipal du 19-10-2017, Intervention de J.M Defrémont, point 9: Approbation du rapport annuel de la mise en œuvre de la politique de la ville

Le document produit par l'Établissement Public Territorial (ETP) a le gros avantage de mettre en regard les actions entreprises dans les trois quartiers concernés par le contrat de ville. On peut noter malgré les disparités liées des états différents de la rénovation urbaine une relative homogénéité dans les financements comme dans les objectifs. Il serait intéressant de confronter les 8 contrats de ville en cours au sein de l'EPT pour mieux utiliser l'expérience acquise, évaluer les différences et réduire les inégalités territoriales.

En ce qui concerne plus particulièrement Savigny, le rapport exprime bien les actions engagées depuis le point de vue distant de l'EPT, mais il faut bien constater, sur le terrain, que le ressenti de la population est très différent. La rénovation urbaine du quartier Grand Vaux est dans une phase de définition, nécessairement longue et sans résultats immédiatement visibles. Il y a une très grande impatience de voir arriver du concret dans ce quartier à l'abandon depuis plus de vingt ans et cette impatience s'exprime dans bien des domaines: Rénovation de l'habitat, cadre de vie, sécurité, transports, développement économique et accès à l'emploi. Les mesures mises en place vont dans le bon sens mais demeurent trop symboliques et trop modestes pour être perçues positivement par la population. Le fait que souvent les actions sont menées dans le prolongement ou à la place des dispositifs antérieurs financés par le CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), la CAF (caisse allocations familiales) ou même la commune fait que les effets de la politique de la Ville, même s'ils sont réels, ne sont pas perçus nettement par la population.

Les points de faiblesse qui sont constatés dans la note de synthèse correspondent à ce qui était déjà peu développé avant la mise en œuvre de la politique de la Ville de la ville. Ainsi dans le domaine Education, Culture, Sport, les actions en faveur de la parentalité ou les initiatives en faveur du sport se sont poursuivies et développées, mais le domaine de la culture reste à amplifier, malgré les interventions renforcées de la MJC et du conservatoire de musique. La note de synthèse pointe elle-même l'absence de valorisation de l'offre d'enseignement. De même au chapitre Développement économique, Emploi, insertion, la note de synthèse indique «les actions restent peu nombreuses au regard des problématiques ». Les actions menées en faveur de la Santé sont concentrées autour de la prévention et de l'hygiène de vie mais ne déploient rien de concret sur la question de l'offre de soins, dramatiquement absente de ce territoire de 6000 habitants. Enfin dans le domaine de la sécurité, il faudra attendre l'intervention tant attendue d'une structure de prévention de la délinquance pour voir des mesures concrètes et spécifiques au quartier. On attend vainement la mise en place d'une

antenne permanente de la police municipale, seul secteur en forte croissance de nos services publics locaux.

C'est sur ce bilan en demi-teinte que le rapport aborde le sujet du projet de rénovation urbaine lui-même. Si un conseil citoyen est effectivement en place, il faut bien constater qu'il a très peu d'influence sur le développement du projet et qu'il reste largement aux mains de l'exécutif municipal d'une part et du bailleur social de l'autre. Le conseil municipal reste quant à lui totalement exclu de toute information sur ce qui se déroule au conseil citoyen, et les groupes minoritaires sont contraints de s'informer par des voies indirectes. Deux points notés dans le rapport réclament un développement plus précis :

Le projet éventuel d'une maison pluridisciplinaire de santé. L'offre de soins manque en effet cruellement dans le quartier Grand-Vaux. L'installation d'une maison pluridisciplinaire répond également au besoin de travail en équipe exprimé par de nombreux pratiquants. Mais la fragilité économique d'une majorité de familles impose également de répondre par une tarification sociale des soins, et c'est donc bien un centre de santé qui est attendu dans le quartier, pour répondre réellement aux besoins qui s'expriment. Si une analyse des besoins sociaux, que nous réclamons depuis des années, était enfin actualisée à Savigny, elle permettrait entre autre d'éviter une erreur dans les décisions à prendre dans ce domaine.

La note de synthèse en page 2 que «la rénovation urbaine du quartier a pour objectif de changer l'image du quartier, ce qui devrait renforcer de fait son attractivité économique » C'est la conception de la rénovation urbaine des années 80. Les projets de rénovation d'aujourd'hui, comme ceux menés en PACA et dans la région lyonnaise, mènent de front la réhabilitation des logements avec les mesures de dynamisation économique et micro-économique, qui font partie intégrante du projet. C'est justement dans la phase actuelle, de définition du projet de rénovation, qu'il faut intégrer cette dimension, tout comme il faut y intégrer l'objectif de futurs bâtiments à énergie positive.

Enfin notons un grand absent dans la présentation qui nous est faite, le service public de proximité. Ne citons que l'exemple de la poste, qui avait fait l'objet d'une intervention en 2015 de la députée de circonscription Eva Sas, et qui avait donné lieu à un accord de principe du préfet à l'égalité des chances pour la création d'un espace multi services. Cet espace n'a jamais vu le jour et la poste n'est désormais qu'un fantôme dans ce quartier déshérité. Il aurait semblé cohérent que le bilan présenté s'intéresse un peu à la présence du service public sur un territoire classé en politique de la ville et prenne des initiatives fortes dans ce domaine.

En conclusion on ne peut que prendre acte de ce bilan dont le contenu doit nous amener à des mesures d'amélioration forte des dispositifs enclenchés. L'EPT 12 étant l'autorité tutélaire sur cette question, nous lui adresserons des remarques dont nous tiendrons la commune dûment informée.